

Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31) organise pour les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Occitanie,
l'examen professionnel d'avancement au grade suivant :

ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2ère CLASSE

Conditions d'inscription	
Condition d'accès	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau
Période de retrait du dossier d'inscription	Pré-inscription sur le site Internet (www.cdg31.fr) du 18 janvier au 23 février 2022 minuit ou retrait des dossiers par demande écrite adressée au CDG31 par voie postale uniquement, du 18 janvier au 23 février 2022 minuit, le cachet de la poste faisant foi
Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Jusqu'au 3 mars 2022, à minuit, sur l'espace nominatif sécurisé, ou jusqu'au 3 mars 2022 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour une transmission par voie postale au CDG31
Adresse du CDG organisateur	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne 590 rue Buissonnière – CS 37666 31676 LABEGE CEDEX
Date et lieux de l'épreuve d'admissibilité	24 mai 2022 dans le département de la Haute-Garonne

<u>Attention</u>: toutes les étapes (retrait du dossier, demande du dossier par voie postale, préinscription en ligne via internet, dépôt du dossier) s'effectuent uniquement auprès du CDG31, organisateur.